



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte, le 20 juillet 2017

**Monsieur Daniel Decourbe**  
**Commissaire enquêteur**  
**Mairie**  
**908 avenue Emile Despax**  
**40990 Mées**

Transmission électronique : [enquetepubliqueenvironnementale.mees@orange.fr](mailto:enquetepubliqueenvironnementale.mees@orange.fr)

Objet : enquête publique (du 19 juin au 21 juillet 2017) concernant la demande de permis d'aménager relative à l'aménagement d'un pôle d'activité économique situé sur le territoire de la commune de Mées.

Demandeur : Madame le Maire de Mées

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations de la  
Fédération SEPANSO Landes.

Nous avons apprécié la mise en ligne du dossier d'enquête sur le site de la préfecture :  
<http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html>

Nous sommes en relation tant avec la commune depuis la révision de son PLU en 2010. La commune qui nous a d'ailleurs permis d'organiser notre assemblée générale le 4 juin 2011, a pris soin de nous inviter à plusieurs réunions de travail avec des responsables de la Communauté de communes du Grand Dax. Lors de ces rencontres - la dernière en date a eu lieu le 28 mars 2017 - j'ai toujours eu le sentiments que les élus et les fonctionnaires territoriaux affichaient une volonté de transparence. Lors de ces réunions, nous avons toujours regretté que ces aménagements consomment des espaces précieux.

Nota Bene : Le Comité Economique, Social et Environnement, à l'instar de la SAFER, demande la réduction d'au moins 50% des surfaces artificialisées d'ici 2025. Il sera donc nécessaire au niveau du Grand Dax, donc des communes qui composent cette collectivité territoriale de faire en sorte que les espaces déjà anthropisés soient mieux utilisés.

Nous avons été surpris de découvrir que l'autorisation d'urbanisme portant permis d'aménager le pôle automobile de la Z.A.E. Sud de Mées aurait dû faire l'objet d'une enquête publique ; nous avons pensé que la validation du SCoT du Grand Dax expliquait l'absence d'enquête publique.

La situation actuelle paraît confuse : il y a d'une part ce qui nous avait été présenté par Jean-Marie Abadie, président du Grand Dax à l'époque et d'autre part ce qui est présenté actuellement. On ne peut que se demander quelle est la sécurité juridique du projet soutenu par les élus dans la mesure où il y a cette référence au parti pris d'aménagement retenu par le Conseil Communautaire du Grand Dax le 23 juin 2008 (cité dans le résumé non technique en page 20 et dans l'étude d'impact cité en page 147) pour justifier un dispositif différent.

Les observations de la Fédération SEPANSO Landes recourent presque toutes celles de l'Autorité environnementale en ce qui concerne l'étude d'impact au sujet de laquelle nous ne savons si celle-ci a été réalisée par ETEN Environnement selon le protocole 4 saisons. Si ce n'est le cas, il conviendrait de compléter les observations de terrain.

Des personnes qui habitent la commune ont attiré notre attention sur le fait suivant : si les défrichements sont réalisés, des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) semblent avoir déjà commencé sans attendre la fin de l'enquête publique.

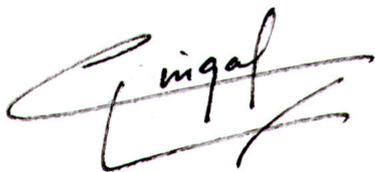
Certaines personnes ont regretté de ne pas avoir été informées. Est-ce qu'il n'y a pas eu de concertation du public en amont de l'enquête publique conformément à la circulaire du 3 août 2016 ? La Convention d'Aarhus et la Charte de l'Environnement engagent les responsables de ce pays à porter leurs projets à la connaissance du public.

Un autre dossier en gestation, porté par un opérateur privé, a été présenté à la SEPANSO LE 9 janvier 2017.

Il est certain que la commune va vivre des changements considérables et qu'il sera tout à faire nécessaire d'imaginer des échanges entre anciens résidents et nouveaux arrivants.

Il sera également nécessaire de faire accepter la préservation des zones sensibles, les zones humides en particulier, même si les chants des grenouilles vertes semblent difficilement supportables à certains !

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

<http://www.sepanso40.fr>